



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de la consultation

**Etude suppression enrochements sur la Dore (site "Aval Dorat")
et suivi des travaux**
Site pilote pour la restauration de la dynamique fluviale de la Dore

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
Formation du Grand cycle de l'Eau sur le bassin versant de la Dore
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Représenté par Monsieur Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation Grand cycle de l'eau du syndicat mixte du Parc naturel régional, agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché à tranche passée en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Contexte et localisation :

Les évolutions majeures engendrées par les extractions de granulats, les protections de berges ainsi que les travaux de rectification et de recalibrage qui ont été réalisés jusqu'à la fin du XXème ont conduit à la réduction de la bande active de la Dore notamment dans sa Plaine alluviale Dore aval. Les processus actifs de dynamique fluviale (érosion) de la Dore n'existent plus que sur quelques sites. Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du SAGE Dore (CEN Auvergne et CRENAM, 2009) indique que les érosions actives sont présentes sur moins d'1 % du linéaire sur la Dore aval.

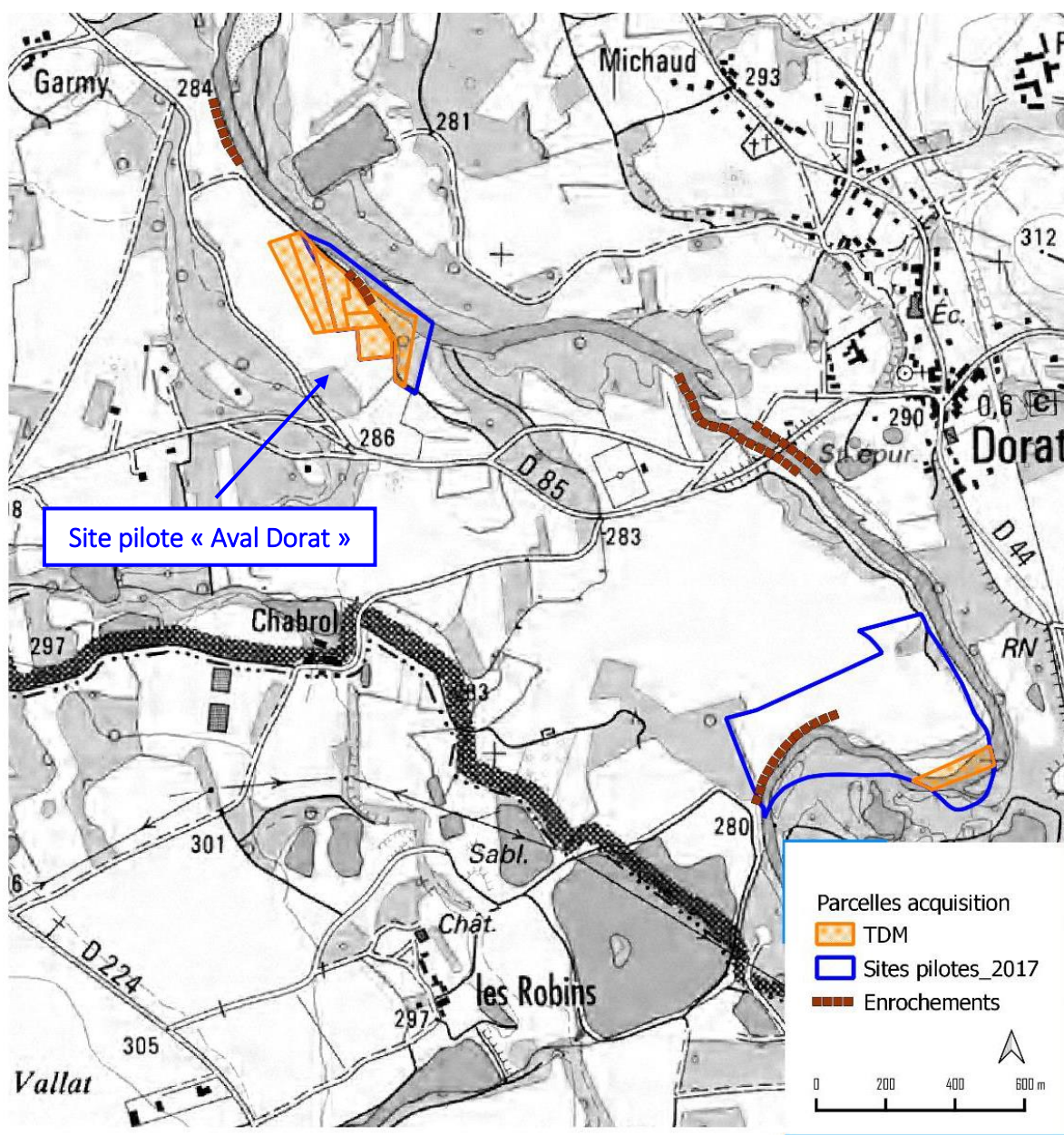
Dans le cadre du Contrat territorial Bassin versant de la Dore et du Contrat vert et bleu du Parc Livradois-Forez / bassin versant de la Dore, le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez porte une programmation d'actions au titre de son objet/compétence Gestion du Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore issu du transfert des compétences « GEMAPI » par les EPCI du territoire.

Répondant au SAGE de la Dore et visant, en particulier, l'amélioration de la qualité écologique de la Dore, la programmation vise notamment un objectif de restauration de la dynamique fluviale sur des sites pilotes.

Parmi, les sites pilotes identifiés dans l'Etude de faisabilité pour la restauration de la dynamique fluviale de la Dore, CEN Auvergne (2017) le site « Aval Dorat » a été retenu pour envisager une action de restauration.

Il se situe sur la rive gauche de la Dore, sur la commune de Dorat (département du Puy-de-Dôme) à environ 1km en aval du pont de la RD85.

Visant l'amélioration de l'état écologique de la Dore, il est inscrit dans le Contrat territorial Bassin versant de la Dore et dans le Contrat Vert et Bleu Parc Livradois-Forez / Bassin versant de la Dore. Ce projet bénéficie du soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département du Puy-de-Dôme et de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne.



Localisation du site

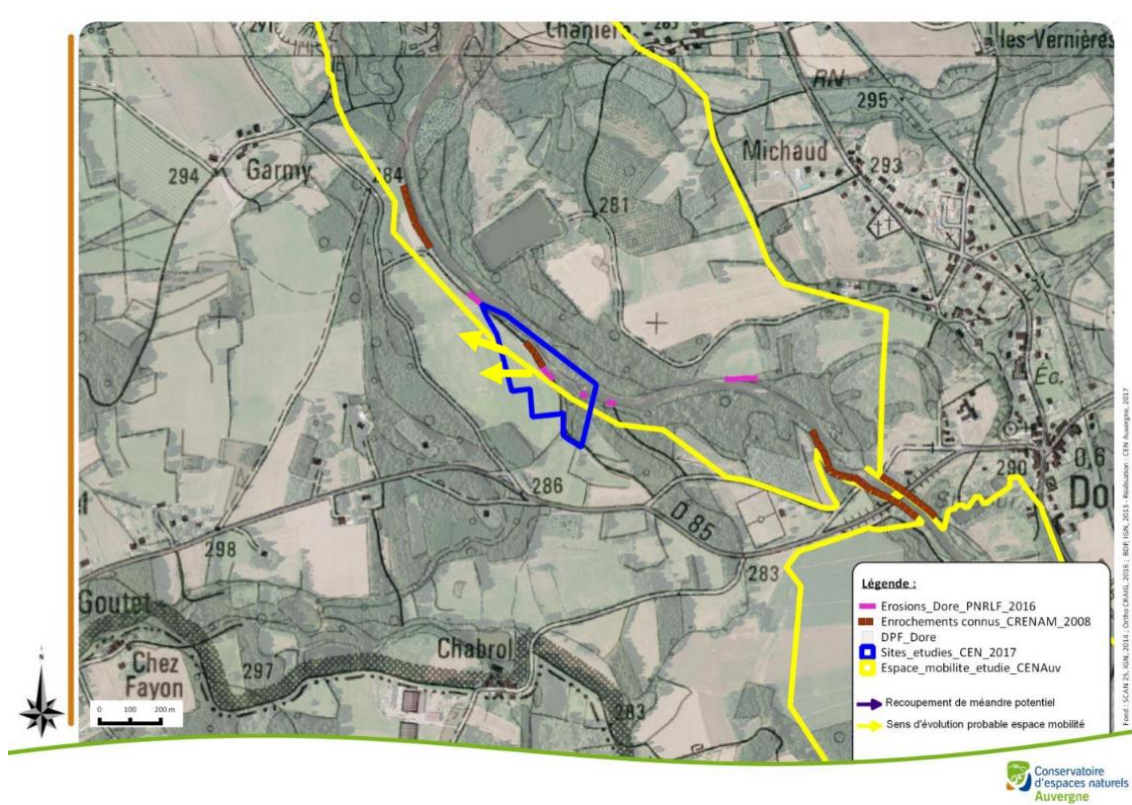
Présentation du site et de l'opération « Restauration de la dynamique fluviale de la Dore –site Dorat Aval » :

➤ *Le site et l'état de connaissance actuel :*

Le site Aval Dorat a été identifié en 2017 comme site pilote pour la restauration de la dynamique fluviale. Il couvre sur un linéaire de berge d'environ 480m pour une surface de 3,2ha de terrain riverain en rive gauche. Sur le site, la Dore appartient au Domaine Public Fluvial. Elle est bordée de parcelles de forêt alluviale et agricole. Un chemin communal est présent sur le haut de la berge rive gauche.

Il est apparu en 2017 comme ayant un enjeu de dynamique fluviale assez fort pour la Dore aval avec la présence d'une érosion ponctuelle active et l'absence d'élément topographique marqué jusqu'à la route communale à l'Ouest. L'intensité d'érosion est marquée par rapport à ce que l'on retrouve habituellement sur la Dore et dépassera bientôt la limite de l'espace de mobilité de la Dore (délimité dans le SAGE Dore en 2014 d'après l'état de connaissance de CRENAM, 2008).

L'érosion se produit en tête de l'enrochement existant en rive gauche. Cela provoque son déchaussement entraînant une érosion ponctuelle du chemin communal situé en haut de berges. La commune a pris un arrêté municipal interdisant l'accès véhiculaire.



L'Etude « Diagnostic du fonctionnement de l'équilibre dynamique de la Dore aval actuellement en cours (prestataire : Veodis 3D) » précise dans sa Phase 1 : Caractérisation de l'état d'équilibre dynamique sédimentaire de la Dore [le site « Aval Dorat » est compris dans le Tronçon 5 ou T5] :

- La perte et l'homogénéisation de la dynamique en plan touche tous les tronçons, mais particulièrement T3, T4 et T5,
- Le déficit sédimentaire traduit en particulier par l'incision de la Dore aval par rapport au profil en long de 1935 : incision moyenne de 0.7 m sur les trois tronçons T3, T4 et T5.
- La stabilisation en plan généralisée laisse penser que la Dore a fini de s'ajuster aux modifications du 20^{ème} siècle

- Le cours d'eau n'est pas confiné naturellement et les protections de berge sont une des raisons de la réduction des surfaces d'érosion actives

Dans cette étude, il est également considéré que les opérations de retrait des protections de berges et des opérations de réinjection/recharge sédimentaire apparaissent nécessaires pour l'amélioration de l'état écologique de la Dore aval. Le concassage des enrochements retirés est à envisager comme une source de matériaux pour le cours d'eau.

Véodis 3D a également mis en évidence que l'adoucissement de la pente du profil en long à cause des extractions est aussi un paramètre qui explique la réduction de la mobilité de la Dore (avec la baisse des événements morphogènes, la présence de protections de berges et d'apparition de matériaux durs/plus cohésifs en berge avec l'incision). Pour réactiver des érosions de berges par un désenrochement, il faut donc s'assurer que le cours d'eau aura une énergie suffisante sur le site (pente suffisante en amont par exemple) pour avoir une activité érosive.

La maîtrise foncière a été définie comme un préalable dans la stratégie d'actions définie avec le Groupe de travail du SAGE. Pour cela, la communauté de communes Thiers Dore et Montagne est devenu propriétaire de la parcelle C0428 (constituée de forêt alluviale), est en cours d'acquisition de la parcelle C0417(cultures), et projette l'acquisition amiable des parcelles C0413, C0414, C0415, C0416 (cultures).

Elle est accompagnée par le CEN Auvergne pour la formalisation de ces acquisitions et l'élaboration des plans de gestion et des contrats agricoles relatifs à ces achats également réalisés dans le cadre du Contrat territorial. L'objectif majeur des acquisitions est de laisser s'exercer la dynamique fluviale de la Dore. Les terrains acquis le seront dans ce but et seront donc potentiellement érodés au fil du temps et aucune protection de ces terrains ne sera réalisée (d'autant que le règlement du SAGE Dore interdit tout nouvel enrochement sur la Dore).

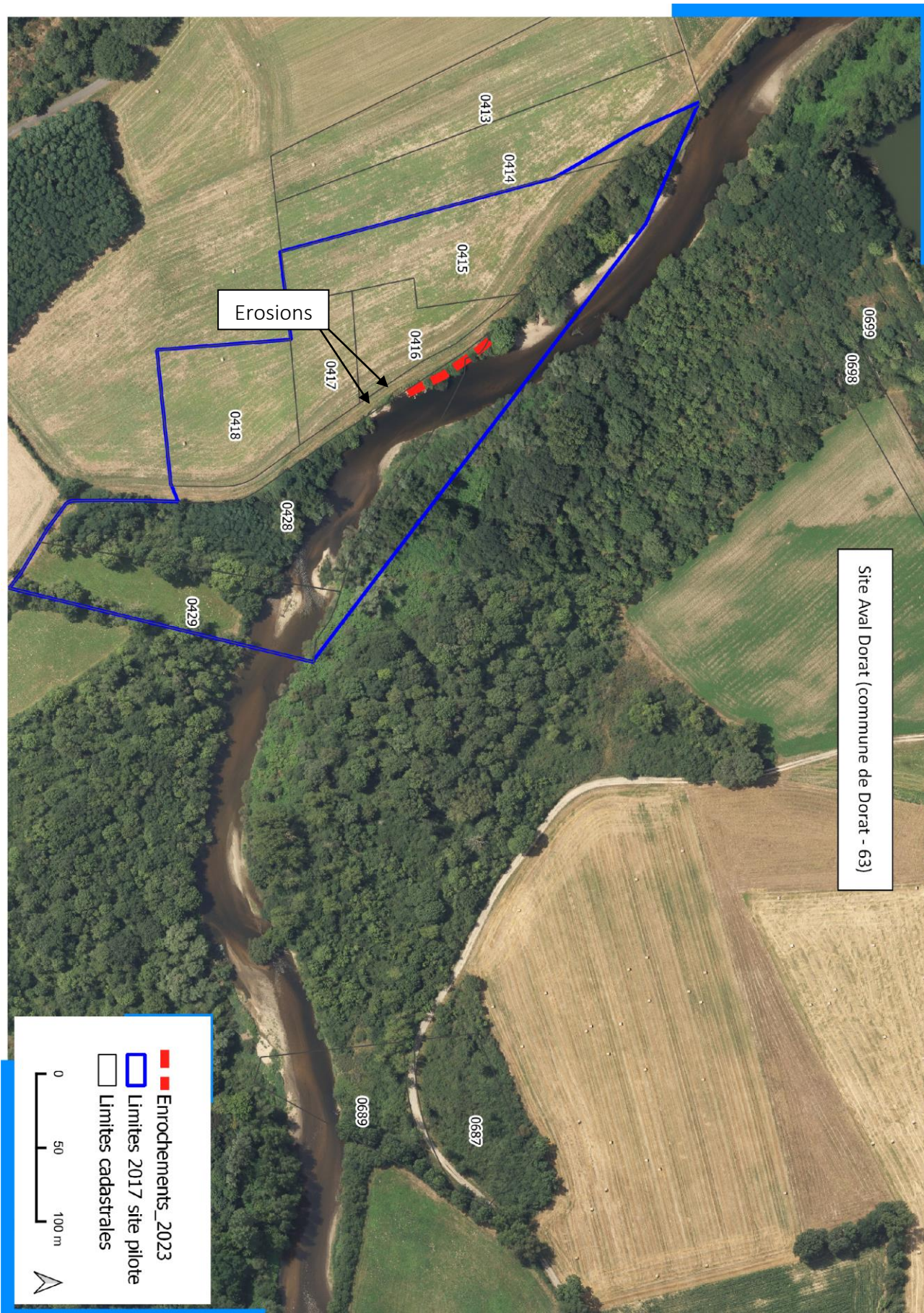
En ce qui concerne l'enrochement, aucune archive documentant sa création et sa déclaration n'est à ce jour connue. Il existe donc une incertitude sur son existence légale. L'Etude Diagnostic du fonctionnement de l'équilibre dynamique de la Dore aval (Veodis, 2023) rappelle que de nombreux aménagements de la Dore ont été réalisés à partir de la fin des années 1960.

L'état actuel de la berge terrain a été affiné à l'étiage 2023 (prospection terrain du 06/09/2023 par le syndicat mixte et le 19/09/2023 par Véodis-3D).

Les principales caractéristiques observées sur le site Aval Dorat sont :

- La concavité de la berge, linéaire actif ou protégé, mesure environ 160m. L'enrochement en bon état couvre les 75m aval.
- L'enrochement a une hauteur d'environ 3m, constitué d'environ 4 rangées subverticales (classe pente : 80% à 90%) de blocs en roche massive (diamètre moyen 80cm, au minimum 50cmx50cm mais aussi 120cm x 70cm).
- Sa limite aval est nette puisque sur les 40m aval, la protection semble en bon état structurel (délimitation affinée par rapport à la cartographie de 2017).
- En revanche, la limite amont initiale est incertaine : encoche d'érosion en tête de protection ; gradient aval-amont : début encoche d'érosion, enrochement effondré, enrochement effondré et contourné, érosion de la berge.
- La zone d'érosion active (située en amont de l'enrochement) se compose de deux encoches d'érosion (d'environ, 11m et 16m), séparées par un bombement (d'une longueur de 6,5m).
- Au niveau des encoches d'érosion, la berge se compose par 3 couches principales : graves en pied de berges, par endroit, d'un lit argileux d'environ 60cm et au-dessus un matériau gravelo-terreux plutôt homogène.
- Le sommet de la berge est constitué une végétation étroite constituée de broussailles et d'arbustes. Une végétalisation des encoches d'érosion a été observée (présence de saules arbustifs).

- Située dans la concavité du méandre, une mouille est présente au pied, la zone la plus profonde en limite de berge se situe au niveau de la partie amont et centrale de l'enrochement et son déchaussement amont (hauteur d'eau environ 50 à 100cm mesuré en 06/09/2023 avec un débit mesuré à la station hydrométrique de Dorat de 0,8m³/s).
- Lors de la prospection, des grosses pierres et petits blocs éparses ont été observés sur environ 1/3 de la largeur du lit mineur : origine inconnue (issue d'une précédente protection ?)





Vues de l'enrochement depuis l'aval (06/09/2023)



Vues de l'érosion active (06/09/2023)



Vue des matériaux observés sur le talus de la berge érodée (06/09/2023)

➤ *L'opération de restauration de la dynamique fluviale de la Dore :*

Sur le site Aval Dorat, le projet vise à mettre en œuvre une action d'expérimentation de la restauration de la dynamique fluviale de la Dore aval tel qu'inscrit dans le SAGE Dore (QM3).

Pour cela, il est nécessaire de réaliser une étude de conception pour préciser l'opération en particulier les caractéristiques de la Dore sur le site (notamment existence de forces suffisantes à la mobilisation des berges : à évaluer) et la suppression de l'enrochement : incidences de sa suppression par rapport à la dynamique actuelle et celles par rapport à la zone érodable libérée en cas de suppression, modalités de désenrochements et, si nécessaire, autres travaux ou aménagements, coût, mesures d'accompagnement, ...

Les travaux et aménagements à réaliser doivent permettre de favoriser la mobilité du cours d'eau et à la recharge sédimentaire sur l'emprise du site pilote et ainsi contribuer à améliorer l'état écologique de la masse d'eau tout en restant dans une démarche d'acceptation sociale et de conciliation avec les usages à proximité. Pour la bonne acceptation sociale du projet, ils doivent tenir compte du sens probable de l'érosion par rapport à l'emprise foncière maîtrisée. En outre, ils doivent privilégier la remise à disposition stocks d'alluvions mobilisables et déficitaires sur ce tronçon de la Dore.

4- Description du marché :

Le marché est un marché de prestation de services ayant pour objet l'Etude suppression enrochements sur la Dore (site "Aval Dorat") et le suivi des travaux dans le cadre d'une mission complète de maîtrise d'œuvre.

Le marché comporte une tranche ferme pour l'Etude suppression enrochements sur la Dore soit l'étude de conception du projet (phases DIA, AVP et PRO) et une tranche optionnelle pour le suivi, si nécessaire, de la mise en œuvre des travaux (phases AMT, VISA, DET, OPC, AOR).

Les éléments de maîtrise d'œuvre demandés dans le cadre de ce marché sont :

Tranche ferme : conception du projet, avec :

- DIA : Etude de diagnostic
- AVP : Etude d'Avant-Projet
- PRO : Etude de conception au stade Projet

Tranche optionnelle : mise en œuvre des travaux, avec :

- AMT : Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des Marchés de Travaux
- VISA : Visa des plans et études d'exécution
- DET : Direction de l'exécution des travaux
- OPC : Ordonnancement, Pilotage, Coordination
- AOR : Assistance au maître d'ouvrage pour la réception des travaux et pendant la garantie de parfait achèvement

Pour l'ensemble du marché, le prestataire aura à charge l'animation des réunions relatives à la mise en œuvre de ce projet, la rédaction des documents préparatoires et la réalisation des comptes-rendus.

Le référent technique de ce projet, est Sylvain SAXER, chargé de mission, Contrat territorial Dore (avec en appui Marc CLADIERE, technicien de rivière). Ils seront les interlocuteurs du prestataire. Le maître d'ouvrage restera l'interlocuteur des riverains, de la commune et de la communauté de communes, ...

4.1 Attendus de la tranche ferme : Etude suppression enrochements sur la Dore (étude de conception)

La tranche ferme comprend tous les éléments nécessaires à la réalisation de l'étude suppression enrochements sur la Dore (site "Aval Dorat") :

- Un état des lieux et diagnostic précis du site (relevé topographique complet, profils en long et en travers de la berge et du lit du cours d'eau, tout autre élément utile à la conception du projet, jugé nécessaire par le titulaire ou les membres du comité de suivi, ...) sur la zone d'influence de la dynamique fluviale du site et pour évaluer si le cours d'eau aura une énergie suffisante sur le site (pente suffisante en amont par exemple) pour avoir une activité érosive,
- Le dimensionnement de l'enrochement en place (profils en travers, sondage à la pelle pour voir profondeur ancrage en berge) en vue de son enlèvement et de son concassage, et l'analyse précise de son rôle actuel dans la dynamique fluviale du site,
- La vérification de la faisabilité de l'opération au regard des différents enjeux et contraintes présents sur la zone d'étude : notamment définition de l'évolution du tracé à confronter avec la nécessité ou non d'étendre la maîtrise foncière en berges,
- La proposition de scénarios si plusieurs ambitions possibles,
- Le dimensionnement et le chiffrage au stade avant-projet de l'opération (scénario retenu) :
 - o Les caractéristiques générales des travaux et des aménagements nécessaires (il peut s'agir des opérations de concassage des blocs et de réinjection des matériaux, ou par exemple de créer un épi sur la rive opposée ou des aménagements dans le lit mineur), les mesures d'accompagnements éventuelles, les préparations et installations de chantier, y compris les propositions d'aménagements annexes pour améliorer le gain écologique de l'opération et/ou de conciliation avec les usages ou pour la restauration de milieux alluviaux ...
 - o La proposition d'indicateurs de suivi à mettre en place.
 - o Un explicatif détaillant les travaux et les caractéristiques des aménagements proposés y compris les aménagements annexes.
 - o Les plans de masse côtés, coupes des aménagements, profils en long des aménagements. Le niveau de définition correspond à des plans établis au minimum au 1/500 et 1/200.
 - o Un explicatif succinct précisant les modalités de gestion et d'entretien des aménagements et équipements éventuels, à court, moyen et long terme.
 - o Le coût prévisionnel des travaux.
 - o Un avant métré sommaire.
 - o Un estimatif du délai des travaux, la période, et le phasage de réalisation.
- le dimensionnement et le chiffrage au stade projet de l'opération :
 - o Notices techniques décrivant les caractéristiques détaillées de tous les travaux et aménagements (y compris aménagements de préparation du chantier : accès, mise hors d'eau si besoin, ...)
 - o Plan de masse des travaux ainsi que les caractéristiques des accès à aménager, de la mise hors d'eau si nécessaire.
 - o Plans et coupes (le niveau de définition correspond à des plans établis au 1/500 et 1/200) et certains détails significatifs au 1/00 (voire 1/50 ou 1/20 pour des éléments de détails).
 - o Notice explicative, précisant la qualité des matériaux et équipement, stockage du matériel et des matériaux, l'évacuation des matériaux, les procédures, les contrôles interne et externe, les points d'arrêts en phase travaux ...
 - o Détail des coûts, prescriptions, phasage des travaux
 - o Détail quantitatif estimatif (nature des matériaux, volume, unités, ...)
 - o Avant métré détaillé avec schémas et détail des calculs
 - o Notes de calcul relatives aux différentes dispositions

- 3 réunions à minima : 1 réunion de lancement, 1 réunion de présentation des scénarios et choix de celui qui sera développé en AVP, 1 réunion de présentation de l'AVP et des éléments qui seront précisés dans le PRO.

Le candidat précisera et chiffrera dans son offre, les méthodes employées (relevés terrains, levés topographiques, ...) pour compléter si nécessaire l'état de connaissance actuel du site précisé dans la partie « Présentation du site et de l'opération » de ce document. Un point de référence (point de repère fixe avec référence relié au système NGF) coté sera obligatoirement implanté sur le site. Sa localisation exacte sera définie en présence du maître d'ouvrage.

Le comité technique de cette étude sera le groupe de travail « Dynamique Fluviale » du SAGE (dénommé : GT Dynamique Fluviale / Commission inter SAGE Allier aval/Dore). Il s'agit du groupe qui a proposé et suit la stratégie d'actions adoptée sur la partie aval concernant cette thématique. Il se compose des membres de la Commission Locale de l'Eau mais sans s'y limiter. Ainsi, cette instance regroupe l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers du bassin versant sur cette thématique. Il sera convié à chaque réunion durant l'étude de conception.

Tous les éléments intermédiaires devront être présentés avant les réunions aux membres du comité technique (au minimum quinze jours avant la réunion) et finalisés après les réunions.

Les documents remis au maître d'ouvrage seront aux formats Excel, Word, Shape, et DWG/DXF (autocad) selon leur nature. Une version PDF sera également transmise.

Le rapport définitif incorporera les demandes du comité technique et sera édité et remis en 4 exemplaires papiers. Il devra comporter, entre autres, les logos des financeurs de l'opération.

Les données cartographiques et topographiques seront aussi fournies sur un support informatique : en format image, suffisamment lisibles (format A4 ou A3) avec précision de l'échelle de lecture en format DWG/DXF pour les plans topographiques et techniques.

Les plans de masse répondront aux exigences suivantes :

- L'ensemble des levés sera rattaché aux coordonnées X, Y, Z, soit le rattachement au RGF 93 et coordonnées coniques conformes 46 (CC46) et rattachement au système d'altitude normale NGF-IGN 69 ;
- Les écritures et altitudes des points seront orientées dans la plus grande longueur du dessin, de façon à pouvoir les lire normalement après une rotation pour la sortie sur traceur. De plus, ils ne seront pas fournis sous forme d'attribut ;
- Les numéros de repère des points levés ne figureront pas sur le plan afin de ne pas le charger inutilement ;
- Une épuration des points altimétriques sera effectuée afin d'obtenir un plan lisible et sans chevauchement des écritures. Toutefois, la totalité des pics des points de levés restera avec son Z.

La mission de la tranche ferme prendra fin à la remise du rapport définitif validé par le maître d'ouvrage après présentation au Comité de technique.

4.2 Attendus de la tranche optionnelle : mise en œuvre des travaux

La tranche optionnelle comprend les éléments suivants :

- l'aide à la consultation des entreprises de travaux (rédaction des documents de consultation des entreprises) découlant de l'étude de conception,
- l'aide au maître d'ouvrage pour le suivi du chantier jusqu'à sa réception avec les éléments de maîtrise d'œuvre : AMT (Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des Marchés de Travaux), VISA (Visa

des plans et études d'exécution), DET (Direction de l'exécution des travaux), OPC (Ordonnancement, Pilotage, Coordination), AOR (Assistance au maître d'ouvrage pour la réception des travaux et pendant la garantie de parfait achèvement)

4.3 Dispositions communes :

Les partenaires réunis dans le comité ayant suivi l'élaboration du projet seront conviés aux principales réunions de suivi des travaux (réunions de démarrage, suivi de chantier, réception...).

Les documents produits durant la mission seront soumis à validation du maître d'ouvrage. Ils devront comporter, entre autres, les logos des financeurs de l'opération.

La mission de la tranche optionnelle prendra fin à l'issue du PV de réception de l'opération.

Le prestataire ou le groupement devra regrouper toutes les compétences nécessaires au pilotage de cette opération

Il devra avoir, en particulier, de solides compétences en matière d'hydraulique, d'hydrologie, d'hydromorphologie, de restauration des hydrosystèmes, de génie-civil et de topographie. Le titulaire devra également maîtriser toutes les réglementations applicables en matière de travaux en rivière.

Le titulaire devra concevoir un projet qui répondent bien aux objectifs écologiques et garantir que les travaux soient réalisés dans le respect de celui-ci.

Préconisations relatives à l'environnement et au paysage à garantir sur le chantier

Il conviendra de garantir toutes les prescriptions techniques nécessaires à la sécurité des travaux en rivière (arrêt du chantier en cas d'intempérie, évacuation en cas de crue, etc...).

Aussi, toutes les mesures demandées pour la protection du milieu naturel notamment aquatique devront être appliquées. Les espèces présentes dans les milieux aquatiques sont particulièrement sensibles aux perturbations et aux dérangements que peut induire une intervention en période de reproduction. Les lits moyen et majeur de la Dore présentent des espèces, des habitats remarquables. Les travaux se situent sur le périmètre du site Natura 2000 FR8301032 Zones alluviales de la confluence Dore-Allier, il conviendra de prendre toutes les précautions nécessaires dans les modalités d'intervention des travaux pour préserver les habitats et espèces d'intérêts.

Une attention particulière sera aussi portée par le prestataire sur les espèces exotiques envahissantes. Renouées du Japon, Balsamine de l'Himalaya sont présentes ponctuellement sur site ou à proximité (selon toute vraisemblance l'Ambrosie aussi). Mais à l'inverse de nombreux linéaires sur la Dore, l'emprise de la berge au niveau de l'enrochement et de la zone d'érosion, n'est pas colonisée par les renouées, ce qu'il conviendrait de conserver.

S'agissant d'un projet pilote qui a valeur d'exemple sur le bassin versant de la Dore, une attention particulière devra être portée sur le rendu fini du site car en plus d'être un site naturel remarquable, la Dore présente un enjeu paysager notamment pour une reconnexion des habitants à la rivière. En complément de la Charte du Parc Livradois-Forez, un Plan paysage (Plan de Paysage D906, vallée de la Dore) a été établi. Il comporte en particulier un volet « se reconnecter avec la Dore ».

5- Planning prévisionnel de l'opération :

Il s'agit de commencer la phase de conception du projet dès que possible et doit être terminée durant l'année 2024.

Le planning prévisionnel de la phase de mise en œuvre des travaux est conditionné à la réalisation de cette phase. Le candidat précisera dans son offre ses **délais et son planning prévisionnel garantissant la**

réalisation des travaux au plus tard en 2025 selon un calendrier d'exécution satisfaisant pour le milieu et les usages.

Les travaux se dérouleront avec un calendrier d'exécution qui doit tenir compte des sensibilités de la zone de chantier : périodes de reproduction des poissons et de l'avifaune, conditions de débits, risque de remontée globale des eaux à partir de mi-octobre, non dégradation des cultures implantées, ...

Les délais d'échange et de validation avec le maître d'ouvrage doivent être pris en compte dans le planning.

Montant prévisionnel des travaux : 30 000€ TTC

Durée de la mission : Le contrat est conclu pour une durée de 36 mois à compter de la notification du marché ;

La tranche optionnelle, si elle est engagée, fera l'objet d'une notification spécifique.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant sur le marché global :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

sur la tranche ferme :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

sur la tranche optionnelle :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

- 1- Compréhension des objectifs, la méthode proposée, planning prévisionnel : 40%
- 2- Les moyens mobilisés et compétences : 30%
- 3- Prix : 30%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

8- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée et le devis.

9- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de factures d'acomptes suivant l'avancement des prestations (selon devis détaillé par mission).

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

10- Acomptes

De la tranche ferme :

- Un acompte de 60 % sera versé après signature sur présentation d'une facture, à la remise de la phase AVP qui devra être, au préalable, validée par le Groupe de travail dynamique fluviale du SAGE de la Dore.

Le solde de 40 % sera versé sur présentation d'une facture, à l'issue de la phase PRO après validation du projet par le Groupe de travail dynamique fluviale du SAGE de la Dore, à la remise des livrables de la mission.

De la tranche optionnelle :

- Un premier acompte de 40 % sera versé à la remise des documents de consultation des entreprises validées sur présentation d'une facture.
- Un deuxième acompte de 30 % sera versé après la réunion de lancement du chantier sur présentation d'une facture.

Le solde de 30 % sera versé à la réception du chantier sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

11- Modalités de la consultation

Offre à remettre au plus tard le vendredi 23 février 2024 à 12h00 (dernier délai) par mail à l'adresse suivante : achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Visite : la visite du site est possible. Site en accès libre depuis le chemin communal en gauche.

12- Documents mis à disposition du bureau d'études

Conservatoire d'espaces naturels Auvergne (CEN Auvergne), décembre 2017, Etude de faisabilité de projets pilotes pour la restauration de la dynamique fluviale de la Dore, PNRLF, 46 p + annexes

Veodis-3D, novembre 2023 (à paraître en décembre), Etude diagnostic du fonctionnement de l'équilibre dynamique de la Dore aval, Phase 1 : Caractérisation de l'état d'équilibre dynamique sédimentaire de la Dore, (sera mis en ligne prochainement)

Données bibliographiques fournies par le maître d'ouvrage sont consultables sur le lien :

https://parclivradoisforezorg-my.sharepoint.com/:f/g/personal/s_saxer_parc-livradois-forez_org/Eg22jzHsuVHjgyA65p_4-sBD59gSlqGF-5NFiYc-7YKpg?e=L1yniA

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé.
- ✓ Son planning de réalisation à réception de la commande,
- ✓ Un document technique présentant les moyens mis à disposition pour effectuer la maîtrise d'œuvre, les références du prestataire sur de la maîtrise d'œuvre similaire, une explication de la mise en œuvre de sa mission et de la compréhension de l'opération,
- ✓ Un devis détaillé par mission.
- ✓ Un RIB.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....
Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....
Signature et Cachet du Président de la formation Grand Cycle de l'Eau
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez